

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 23 octobre 2017 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Aquitaine, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Guadeloupe et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 56,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Isabelle Martel est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Aquitaine, en remplacement de M. Jean-Denis de Voyer d'Argenson.

Article 2

Mme Isabelle Martel est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Limoges, en remplacement de M. Jean-Denis de Voyer d'Argenson.

Article 3

Mme Isabelle Martel est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée, en remplacement de M. Jean-Denis de Voyer d'Argenson.

Article 4

M. Guy Bensaïd est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Guadeloupe, en remplacement de M. Pascal Rothé.

Article 5

M. Frank Mordacq est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans, en remplacement de M. Philippe Dufresnoy.

Article 6

Les articles 1^{er}, 2 et 3 entrent en vigueur le 23 octobre 2017.

L'article 4 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

L'article 5 entre en vigueur le 9 novembre 2017.

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 octobre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
des finances publiques :
La sous-directrice des professionnels
et de l'action en recouvrement,
V. RIGAL